

Charte d'ENGAGEMENT DE SERVICE de la CRPCEN



Accueil
multi canal

Accompagnement
dans vos démarches
administratives

Conseil
dans votre vie
d'employeur

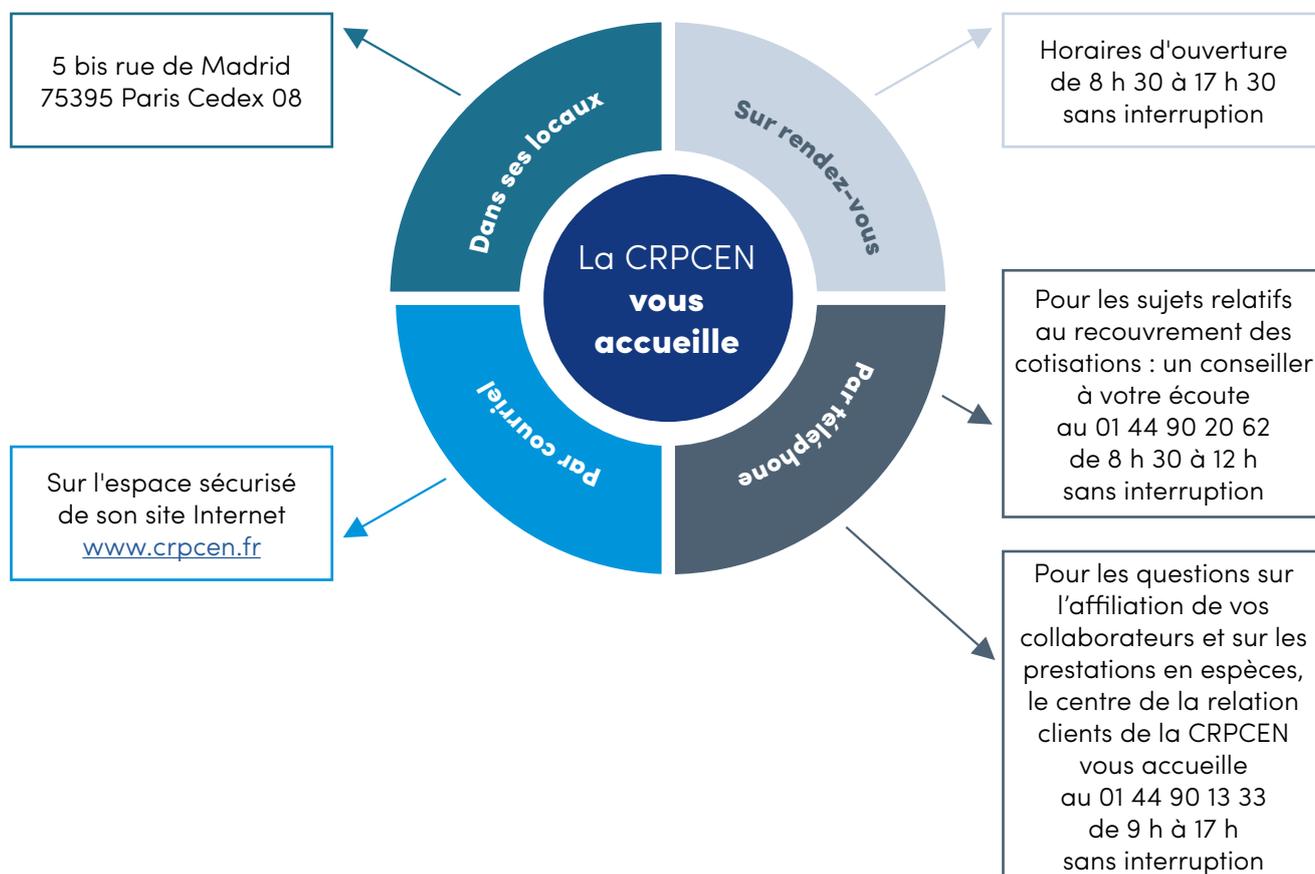




Charte d'engagement de service

Parce que la CRPCEN n'a pas uniquement pour missions le simple recouvrement des cotisations et le paiement des indemnités journalières, les services de la Caisse ont pour ambition de vous offrir un accompagnement spécifique. Pour ce faire, la Caisse s'engage à vous apporter des réponses par son accueil multi canal, à vous simplifier vos démarches administratives en vous accompagnant pour la mise en place des déclarations dématérialisées (DSN et net-entreprises.fr) et à vous apporter tout le conseil nécessaire dans votre vie d'employeur. Par le biais de la présente charte d'engagement, la CRPCEN vous rappelle de quelle manière, les agents de la Caisse peuvent vous accompagner.

La CRPCEN vous accueille





La CRPCEN communique avec vous



Les + du service recouvrement

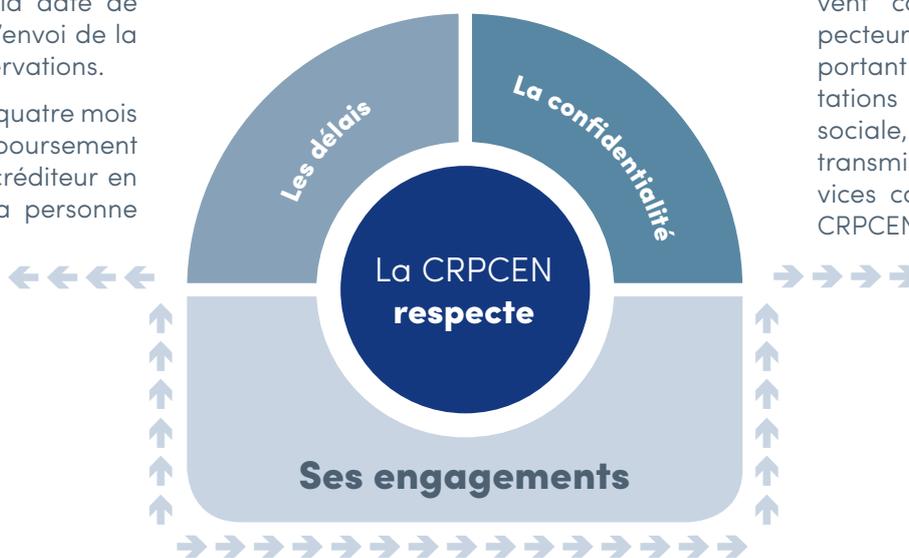
- **un numéro dédié** employeur ;
- **une réponse globale** intégrant les réponses de niveau 1 (questions de base) et de niveau 2 (questions d'expert) ;
- **une équipe de professionnels** gérant directement les dossiers recouvrement ;
- **une assistance technique et administrative** sur la mise en place des déclarations dématérialisées et la DSN.



Les inspecteurs de la CRPCEN vous accompagnent



- Un délai de trois mois entre la date de contrôle et l'envoi de la lettre d'observations.
- Un délai de quatre mois pour le remboursement d'un solde créditeur en faveur de la personne contrôlée.



- Vos collaborateurs peuvent confier aux inspecteurs tout dossier portant sur leurs prestations (maladie, action sociale, pensions) pour transmission aux services compétents de la CRPCEN.



Zoom sur Le rescrit social

- Il permet à votre étude d'obtenir une décision explicite de la CRPCEN sur l'application de certains points de législation. La demande de rescrit social peut porter sur l'ensemble de la législation relative aux cotisations CRPCEN.

La position, exprimée par écrit par la CRPCEN, lie cette dernière pour l'avenir, sauf changement de législation ou de situation de fait.

La CRPCEN vous propose une information diversifiée et complète

- Pour faciliter vos démarches administratives et de gestion en relation avec la CRPCEN, le guide de l'employeur met à votre disposition des fiches thématiques actualisées propres au recouvrement des cotisations CRPCEN.

Ces fiches permettent de mieux comprendre la réglementation appliquée en la matière et abordent la question pratique des démarches à réaliser. Ce guide a vocation à être enrichi en fonction de vos observations et de vos besoins.

- Chaque trimestre, votre étude reçoit par mail la newsletter « Le Lien SOCIAL » qui a vocation à vous informer sur l'actualité réglementaire de la CRPCEN et à répondre aux questions pratiques que les études peuvent se poser en matière déclarative.

Un doute, une question, un besoin d'information, il vous suffit de contacter la CRPCEN qui apportera à l'ensemble des employeurs les réponses aux sujets qui vous préoccupent. Cette newsletter a vocation à s'adresser à vos collaborateurs chargés des déclarations sociales et à vous-même.



